



**Mézenc
Loire
Meygal**

AR Prefecture

043-200073401-20260305-2026025-DE
Reçu le 16/03/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 25/02/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 24 | Votants : 27 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 27

SÉANCE du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 5 mars à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Joël DEVIDAL, Christian CHORLIET, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Fabrice FLOURY, Raphaël BONNET, Annie MAUTÉ, Stéphane SAGUETON, Fernand CHAIZE, Michel ARCIS, Michel RIBES, Chantal GUENARD, Jean-Pierre SABATIER, Philippe DELABRE, André DEFAY, Martine SIVET, Agnès MOURLEVAT, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Pierre ALLARY, Christine MIRAMAND, Francis DELMAS

Procuration de : Laurence DESSALCES-BONNET à Stéphane SAGUETON, François CABANES à Martine SIVET, Marie-Christine VEYSSET à Agnès MOURLEVAT

Secrétaire de séance : Michel ARCIS

OBJET : Convention d'objectifs Association Picoti Picota Maison d'Assistants Maternelles MAM

Le vice-président délégué à la petite enfance, informe le conseil communautaire de l'évolution de la maison d'assistantes maternelles sur la commune de Saint-Pierre-Eynac, gérée par l'association Picoti Picota. En raison de la démission de la présidente de l'association Picoti Picota et de ce fait du changement des statuts de l'association et du fonctionnement de la MAM, le soutien financier par une subvention de fonctionnement a été suspendu le 1^{er} juillet 2025.

L'arrivée d'une nouvelle assistante maternelle agréée depuis le 1^{er} janvier 2026 par le département permet une nouvelle convention d'objectifs entre l'association Picoti Picota et la communauté de communes.

Pour rappel, dans le cadre de sa compétence petite enfance, le conseil communautaire souhaite encourager la diversification des modes d'accueil du jeune enfant afin de répondre à la demande croissante des familles soucieuses de trouver un mode de garde pour leurs enfants.



**Mézenc
Loire
Meygal**

En conséquence, il propose d'accorder une subvention de fonctionnement mensuelle d'un montant de 200€ à l'association Picoti Picota, à compter du 1^{er} avril 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- VALIDE la proposition du vice-président sous réserve des conditions détaillées dans la convention d'objectifs jointe à la présente délibération ;
- MANDATE le président pour la signature de cette convention.

Le Président, Jean-Marc FARGIER

